




LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

FRANCE.

Paris, le 28 septembre. — Le mariage de M. de Rigny, ministre des affaires étrangères, avec M^{me} veuve Honorez, riche propriétaire en Belgique, a été célébré avant-hier à Petit-Brie, au château qu'il possède. M. le baron Louis son oncle. Il est reparti le jour même avec sa femme, pour se rendre à Mons.

— Le commerce de Paris est tout bouleversé depuis deux jours. Trois maisons de commission importantes, MM. Théodore All..., Marm... et Vout... ont fait faillite; on estime le passif à près de trois millions.

Par suite de ces déconforts qui doivent avoir des contrecoups dans les maisons de second ordre, les banquiers qui font le papier de commerce ont beaucoup resserré leurs escomptes, et on craint une véritable crise commerciale pour la fin de l'année. La panique en est venue à ce point que plusieurs maisons de premier ordre, en banque, notamment MM. D..., M. D..., L. L... et autres, refusent presque entièrement toute espèce de papier échéant en décembre.

— Aujourd'hui a eu lieu l'expérience destinée à constater la marche du remorqueur à vapeur de M. Charles Dietz; le but de l'expérience était surtout de vérifier la possibilité de franchir une montagne rapide.

La machine, partie du rond-point des Champs-Élysées, s'est avancée avec la vitesse variable d'un cheval au pas, au trot ou grand trot, suivant la configuration du terrain. Arrivée au pas de la côte de Saint-Germain, qui est la plus rapide de celles qui se trouvent dans un rayon de 15 lieues de la capitale, elle l'a franchie en 13 minutes (les diligences mettent ordinairement un peu plus longtemps), avec une régularité de marche et une constance de force qui ne se sont pas démenties un instant. L'immense concours de peuple, qui accompagnait et précédait la machine, a empêché l'ingénieur de faire usage de toute sa puissance.

La machine n'a guère dépassé deux atmosphères et demie de pression dans la chaudière, ou une atmosphère et demie pour l'effet de la machine. Cette expérience a eu lieu en présence de MM. Trémery, ingénieur en chef des mines, président; de M. Jollois, ingénieur en chef des ponts et chaussées, et de deux inspecteurs des voitures publiques, tous membres d'une commission nommée par M. le préfet de police pour faire un rapport détaillé sur la voiture de M. Dietz.

À la station qui a eu lieu à Saint-Germain, le président d'une commission nommée par l'académie de l'industrie française pour suivre cette expérience, a remis à M. Dietz, au nom de cette commission, une médaille d'or d'honneur du grand modèle. M. Emmanuel de Las Cases, député, a fait le voyage d'aller et retour, monté sur la machine même.

En résultat, cette épreuve a été extrêmement satisfaisante. Elle a donné une vitesse moyenne de trois lieues à l'heure, abstraction faite de trois quarts d'heure employés à remplir trois fois pendant la route de réservoir d'eau, opération qui, dit-on, dans le cas où le service serait régulièrement organisé, pourrait se réduire à une durée de 1 ou 2 minutes par station.

— La Tribune a été saisie aujourd'hui pour la troisième fois, sans indication de la cause qui a motivé cette saisie.

— Le dernier recensement de la population de Paris porte à 785,000 le nombre des habitants de cette capitale, qui sont repartis dans 29,000 mai-

sons, dont 11,000 seulement dépassent une valeur de 60,000 fr. C'est à peu près 28 individus par maison.

— Le *Courrier de Lyon* nous apprend que le conseil municipal de Lyon ayant décidé qu'il n'allouerait pas au-delà de 46,000 francs de subvention au grand théâtre de cette ville, l'exploitation en devient impossible et qu'on va se trouver dans la nécessité de vendre pour cinq ou six cent mille francs une salle qui a coûté quatre millions et demi de francs.

BELGIQUE.

LIEGE. LE 30 SEPTEMBRE.

DE LA CALOMNIE POLITIQUE.

Un écrivain politique, qui se recommande également par le talent et le courage, M. Henri Fonfrède, vient de publier des réflexions fort remarquables sur la calomnie politique, l'une des plaies de nos gouvernements populaires. Le publiciste bordelais cite la Gironde assassinée par la calomnie. C'est là, sans doute, un nom illustre et de nature à frapper vivement les esprits; mais de nos jours, n'avons-nous pas vu succomber sous les morsures du monstre une victime peut-être plus illustre encore? Bolivar, le libérateur, n'est-il pas mort désespéré par la calomnie, qui l'accusait de viser à une couronne despotique? Voici quelques unes des paroles vengeresses de Fonfrède:

De toutes les plaies que la civilisation porte dans son sein, voici peut-être la plus incurable et la plus funeste. A mesure que la société grandit et se perfectionne, les autres vices politiques et sociaux s'éteignent, ou du moins s'atténuent graduellement. L'esprit de liberté remplace la servitude; l'amour du travail remplace l'oisiveté des privilèges; le recours aux lois remplace l'usage et l'abus de la justice remplace l'arbitraire et l'oppression: — mais la calomnie, elle, ne se laisse ni éteindre, ni modifier, ni remplacer. Loin de là: elle puise de nouvelles forces dans l'effervescence que le progrès politique donne à la race humaine: elle trouve de nouvelles armes dans les voies de manifestations libérales qui sont ouvertes à la pensée.

Ceci n'est pas l'histoire d'un jour, c'est l'histoire du monde; — histoire ancienne, histoire moderne, histoire contemporaine. — Eternelle et vivante satire de notre orgueilleuse et misérable humanité!

Car s'est toujours ainsi que les choses se passent. En voulez-vous des exemples? Je ne serai embarrassé que du choix. Je les prendrai près de vous.

Vous avez vu périr votre députation tout entière, l'immortelle Gironde. Si la contre-révolution s'était accomplie, si les Prussiens avaient conquis Paris, si l'émigration armée avait rétabli la monarchie féodale en s'appuyant sur toutes les aristocraties de l'Europe conjurée, et qu'alors la hache du bourreau fût tombée sur la tête des girondins, certes, il n'y aurait eu là aucun motif de surprise. — Mais la merveilleuse absurdité de leur supplice, c'est qu'ils y furent conduits comme traîtres à la révolution, comme complices de la royauté déchue, comme orateurs parjures, achetés et soldés par l'or de l'étranger! — Cela vous paraît aujourd'hui bien fou, bien atroce, bien impossible? Cependant, alors, le peuple patriote trouvait cela fort naturel et fort juste. On lui disait que Fonfrède spéculait au moyen des nouvelles politiques comme on lui dit aujourd'hui que Thiers agiote au moyen des télégraphes. Il ne manque jamais dans le monde de cruelles bonnes gens pour croire de

telles sottises. Alors les contre-révolutionnaires les répètent avec joie, les enveniment avec délices, enchantés de détruire par les mains des patriotes eux-mêmes les plus vaillants défenseurs de la révolution et de la liberté!

Si Fonfrède fut calomnié parce qu'il était riche, Guadet et Vergniaud furent calomniés parce qu'ils étaient pauvres. Lisez les journaux jacobins de l'époque. — « Usurpateur des droits du peuple, ambitieux nourris des sueurs du peuple, orateurs vendus aux ennemis du peuple et corrompus par l'or des tyrans! » — On croirait lire un premier Paris légitimiste ou républicain dirigé de nos jours contre l'absurde et féroce milieu! Une fois, une seule fois, l'Hercule oratoire de la Gironde, Guadet, de sa voix mâle et sévère, convia ses accusateurs à venir dans sa retraite « pour y voir sa femme et ses enfants manger avec lui le pain du pauvre; » mais la pauvreté, pas plus que la richesse, ne fut une égide contre la calomnie. Elle se tut un moment sous l'ascendant de la vérité proclamée par une forte parole. — Le lendemain, elle recommença, elle continua le surlendemain; le jour suivant, elle redoubla d'efforts et d'audace: et la mort avait pour toujours imposé silence à ses victimes, qu'elle hurlait encore au pied de l'échafaud!

Et depuis la révolution de juillet, de quelle masse de calomnies n'a-t-on pas accablé les meilleurs citoyens? Quelles vaines impostures a-t-elle respectées? Quelles bornes n'a-t-elle pas franchies? De quelle déraison n'a-t-elle pas fait gloire? Quelle vertu si pure n'a-t-elle pas souillée de l'impureté de ses soupçons?

Commençons par Casimir Périer. — Sa vie tout entière était là qui répondait pour lui. Quinze ans d'opposition ardente contre l'ancien régime avaient usé ses forces physiques en exaltant son courage. Quinze ans d'études politiques lui avaient appris à quelles conditions la liberté s'obtient, par quelle mesure on la conserve, par quelles exagérations on la perd. Plébéien, industriel, artisan de sa fortune, de son nom, de sa gloire, il était tout peuple, il était tout France nouvelle: il n'avait pas dans le cœur une fibre qui ne fût hostile à la réaction féodale qu'il avait toujours combattue. Au moment décisif de la lutte, il fut ce qu'il avait été dans l'origine, et la résistance aux ordonnances de Charles X le trouva ferme au premier rang.

Eh bien que lui servent tous ses titres? Le voilà ministre... Dès lors, tout ce que la réprobation et l'injure offrent de plus amer devient sa récompense? — La tribune nationale, — la presse, — les écoles, — les théâtres, — toutes les voix et tous les échos de l'opinion exhalent contre lui une dénonciation immense qui roule son tonnerre dans le monde, depuis la place publique jusque dans les tribunaux, depuis l'estaminet démocratique jusque dans les salons vernissés de l'aristocratie. On entendait de tous côtés: — C'est un traître qui vend la France à l'étranger.

C'est un parjure qui travaille pour Henri V. — C'est un lâche qui nous affaiblit dans l'intérieur pour nous laisser sans défense dans le cercle de baïonnettes qui resserre autour de nous ses trois cent mille pointes.

O honte! Le 13 mars nous garotte et nous déshonore! Il sape la révolution par la main de ses enfants! Il réorganise la monarchie absolue. Il vend la Belgique, il vend l'Italie, il vend la Pologne, il vend la liberté du monde entier, afin de mieux pousser la France dans le gouffre d'une troisième restauration.... Alors le grand ministre, le grand citoyen épuisé par les combats du jour, harassé par l'anxiété des nuits, sentait couler dans son

ame la mort amère que la calomnie lui versait goutte à goutte. Il venait, tout expirant, tout brûlant de la fièvre intellectuelle qui le dévorait, lutter seul pour la patrie contre ce flot d'insensés qui la déchiraient : et pour derniers adieux il n'entendait de leurs bouches que de nouvelles malédictions.

Quant il fut scellé sous terre, comme on ne pouvait le tuer une seconde fois, on se prit à soulever le marbre de sa tombe pour en écraser ses successeurs. La calomnie fit volte-face. Elle accusa le 11 octobre de trahir le 13 mars lui-même. La mort de Périer, disait-elle, était un malheur, car elle livrait la France à des plus grands traîtres que lui.

Alors vous l'avez vue, l'implaçable mégère, ébranler la France, la couvrir de sang et de deuil. Les ministres ne lui suffisant plus, elle s'en est prise à l'armée, à la garde nationale, à la bourgeoisie, au roi enfin, représentant couronné de l'armée, de la garde nationale, de la bourgeoisie et du peuple. Elle s'est ruée sur le trône, parce qu'il est la plus puissante sauve-garde de la paix et de la liberté. — La calomnie est trop basse, le trône trop élevé, je ne le défendrai pas contre elle.

Mais voyons les ministres. — Elle a commencé par M. Guizot. — Qu'a-t-il donc fait, M. Guizot, pour le traîner aux géonies pour hisser sa renommée au gibet de Monfaucou? — Ce qu'il a fait? prenez garde; elle va vous confondre par un seul mot. — Il est allé à Gand, il y a quelque vingt ans de cela.

Merci! vous nous apprenez là une intéressante nouvelle? — Mais, sous la restauration, quand votre jeunesse libérale se pressait aux savantes leçons d'histoire de M. Guizot, recevait de sa bouche de préceptes de liberté d'autant plus invincibles qu'ils les a appuyés de plus incontestable développement de fait, ne saviez-vous pas qu'il est allé à Gand?

Lorsque vous le proclamâtes l'un des chefs le plus honorés de votre opposition libérale, ne saviez-vous pas qu'il est allé à Gand?

Lorsque vous le portâtes à la tribune nationale, lui que le pouvoir contre révolutionnaire venait d'arracher de sa chaire historique, ne saviez-vous pas qu'il était allé à Gand?

Lorsque dans la révolution de juillet, vous le vîtes au premier rang, lorsque vous le chargâtes de rédiger les actes qui consacraient la déchéance de ceux qui régnaient encore à Rambouillet, ne saviez-vous pas qu'il était allé à Gand?

Passons à M. Thiers, maintenant. — Est-il allé à Gand, celui-là? Pas que je sache; énumérons un peu les crimes de cet autre complice du 11 octobre.

Plébeïen, sans fortune, fils de ses œuvres, c'est de son talent qu'il a d'abord vécu. Ce talent, il l'a consacré à la liberté. En face de la contre-révolution qui grandissait menaçante, il a tracé d'une main ferme les phases de la révolution française, et a couronné de lauriers sa statue colossale, trop jeune alors pour être admis à la tribune, il se fit une tribune dans les journaux. Quand l'heure de la révolution sonna, il l'a servit de la plume. Depuis la révolution, c'est à la tribune et par l'éclat de son talent qu'il a conquis le pouvoir; il a lutté contre la Vendée et contre la république, il a fait arrêter la duchesse de Berry, il a fait face aux factieux de toutes couleurs. Il ne s'est pas contenté de donner des ordres du fond de son cabinet; dans les rues de Paris, à côté du général Bugeaud, il a entendu siffler les balles phrygiennes, et le mousquet qui avait tué l'héroïque Baillot a été rechargé contre lui.

Où sont donc ses crimes, à celui-là?... Ses crimes, je viens de vous les dire, c'est son dévouement à la révolution son talent à la servir, son courage à la défendre!.. Et vous voulez que ces crimes là soient pardonnés?... Non certes, il ne le seront pas; — J'en atteste Prague et St.-Méry.

M. le ministre de l'intérieur vient de prendre, sous la date du 17 de ce mois, un arrêté portant que les anciens exploitans qui ont formé des demandes en maintenues, sur lesquelles il n'est pas encore intervenu de décision, seront imposés à la redevance fixe des mines, d'après l'étendue superficielle déterminée dans leurs demandes.

Une double expérience de machines locomotives vient d'avoir lieu presque simultanément à Paris et à Anvers. Nos lecteurs trouveront plus haut quelques détails sur la première. Voici ce que nous trouvons dans une feuille d'Anvers sur la seconde:

« Aujourd'hui on a fait l'essai de l'une des machines locomotives qui viennent d'arriver d'Angleterre, en cette ville. Il a parfaitement réussi. La voiture partie à onze heures et demie a roulé sur la chaussée d'Anvers à Bruxelles jusqu'au *Luytge*, à une lieue de la ville, où elle s'est arrêtée pendant 35 minutes, et à une heure moins un quart elle était revenue à la place de Meir dont elle a fait le tour. Cependant, on n'avait pas voulu, à ce premier essai, lui imprimer toute la vitesse dont elle est susceptible, et l'on assure qu'à l'avenir elle marchera avec une célérité beaucoup plus grande encore. Partout où la machine a passé les spectateurs, émerveillés d'un spectacle si nouveau pour eux, l'ont salué de leurs applaudissemens et de leurs acclamations. La nouvelle voiture roule non seulement avec beaucoup de rapidité, mais elle se meut aussi dans toutes les directions avec une facilité étonnante; c'est ce qu'on a remarqué surtout dans ses évolutions à la place de Meir.

« Quelques personnes semblaient craindre que la voiture à vapeur ne causât des accidens en effrayant les chevaux devant lesquels elle viendrait à passer; cette crainte a été reconnue chimérique: on a fait à dessein approcher plusieurs de ces animaux de la machine et chez aucun on n'a observé le moindre symptôme de frayeur. A son départ comme à son retour la voiture que remorquait la machine portait plusieurs personnes. »

M. le ministre de l'intérieur n'a encore pris aucune décision relativement à la construction de la section du chemin de fer entre Louvain et Malines. Huit soumissions ont été faites pour cette entreprise; mais on trouve que les prix de la plus avantageuse sont encore trop élevés.

Le nombre des propriétaires avec lesquels le gouvernement a eu à traiter pour l'achat des terrains nécessaires au chemin de fer de Bruxelles à Malines, montent à près de trois cent, et à l'exception de trois, l'acquisition à l'amiable a eu lieu avec tous les autres. Des offres très-avantageuses leur ont été faites, mais elles n'ont point été acceptées.

Nous reproduisons plus loin une analyse des dernières séances de la chambre des procuradores. On croit que la discussion sera terminée le 21. Le *National* de Paris, annonce déjà dans un *post-scriptum* que le plan de la majorité de la commission aurait été écarté, et qu'on allait en présenter un autre à la chambre, envoyé de Turin par M. Ouvrard. Ce plan consisterait à reconnaître toute la dette, à en payer les intérêts, en imposant aux détenteurs l'obligation de bonifier au gouvernement espagnol 25 pour cent sur le capital nominal.

Cette nouvelle paraît prématurée et a grand besoin de confirmation; le *National* lui-même la donne sans la garantir.

M. le chevalier d'Agaz, chargé d'affaires d'Espagne, est arrivé hier Bruxelles.

— Nous avons annoncé hier que les tireurs de carabine liégeois avaient obtenu deux prix au tir de Bruxelles. Nous lisons ce qui suit dans un journal: « Il y avait 62 séries inscrites de dix tireurs, 600 et quelques tireurs ont réellement concouru. La société de Liège devait obtenir la médaille d'or comme la plus éloignée, elle a été décernée à la société d'Ostende, mais les tireurs d'Ostende qui s'étaient fait inscrire n'ont assisté qu'au cortège seulement et ne se sont pas présentés pour tirer au concours. Par conséquent il y a eu erreur pour la distribution de cette médaille.

La société de Liège est en réclamation près du ministre de l'intérieur pour que justice lui soit rendue. »

— Voici ce qu'on lit dans le *Journal de la Belgique*, à propos du meurtre d'un batelier belge, annoncé par une feuille flamande: « D'après des renseignemens que nous venons de prendre, la personne de Bruxelles, pour le compte de laquelle

le batelier Hovaerts navigue, n'avait reçu aucune information de ce fait, ce matin, à onze heures et demie.

« Une lettre, datée de Rotterdam, le 25, à deux heures après-midi, et adressée au consignataire de cette ville, par le propriétaire de la cargaison, fait aucune mention. Le bâtiment allait quitter port de Rotterdam. Il paraît peu probable qu'il ait relâché à Dordrecht, et que le 26, date où doit avoir paru le journal flamand, on ait pu être informé du fait à Gand. »

— M. de Béthune vient d'obtenir la continuation du sursis qu'il avait obtenu sous l'ancien ministère, en conséquence il a été mis en liberté.

— L'auteur des lettres sur la révolution brabançonne de 1789 et 1790, insérées dans le *Journal de Namur*, est M. Ch. Borguet, juge d'instruction au tribunal de Namur. L'ouvrage sera mis en vente ici chez le libraire Berthot.

— Le *Journal de Naples*, du 10 septembre, donne les détails qu'il avait promis sur l'éruption du Vésuve, dont nous avons plusieurs fois entretenu nos lecteurs. Les faits déplorablement donnés par les premières relations se trouvent en partie confirmés par la feuille officielle: elle porte à plus de 180 familles le nombre de celles qui ont vu leurs habitations dévorées par la lave, et à 800 environ le nombre des individus qui n'ont plus d'asile. Un des dangers particuliers qu'a présentés cette éruption, c'est que la direction de la matière enflammée menaçait des magasins à poudre, dont l'explosion aurait causé de grands malheurs, si le feu les eût atteints. Heureusement on est parvenu à les vider à temps. Le gouvernement a pris toutes sortes de moyens pour alléger les conséquences de ce désastre, et entre autre, des terres communales ont été distribuées à quelques-uns de ceux dont les propriétés ont été complètement détruites.

— Les nouvelles qu'on reçoit de la Grèce sont inquiétantes; le parti de Colocotroni, irrité du traitement fait à son chef, paraît avoir fait un soulèvement dans la Morée, dirigé principalement contre la régence et les Bavares qui occupent des emplois; la ville de Patras serait tombée dans leurs mains, une régence y aurait été installée, et le roi Othon, qui est aimé de la majorité de la nation aurait reçu l'invitation de résider auprès de cette régence, à Patras, jusqu'au terme de sa majorité.

— On écrit de Copenhague, 16 septembre:

« Les élections dans le duché de Schleswig ont été faites pendant la semaine dernière. Les gens bien informés sont généralement contents du grand nombre des élections, et l'on voit avec plaisir l'intérêt que cette affaire importante a inspiré partout. Dans la ville de Schleswig, il n'y a pas manqué un seul électeur: le comte Malské, qui l'a emporté sur le comte Ablefeld après une longue lutte électorale, se rangera probablement du côté de l'opposition décidée. On peut en dire autant du prince Augustenbourg, nommé par les électeurs d'Eckenforde. Le prince, qui est un homme de talent et de probité, pourra jouer un rôle important comme point d'appui des idées libérales. Une opposition systématique n'offrirait pas assez de chances de succès dans les commencemens pour qu'on puisse la regarder comme désirable. »

— On lit dans le *Journal de Dunkerque*:

« Les chaleurs que nous avons éprouvées presque continuellement cet été, ont produit un phénomène assez extraordinaire. Souvent on voit sur les arbres fruitiers des fleurs se montrer au moment où le fruit atteint sa maturité; mais ici il s'agit mieux que cela. Nous avons mangé des poires Saint-Louis de seconde récolte, d'une qualité excellente, meilleures que n'avaient été les premières. L'une des récoltes s'était faite en juillet; à cette époque l'arbre fleurissait pour la seconde fois: ces fleurs ont produit les poires en question, dont les premières ont été cueillies le 1^{er} septembre courant. Nous ne pensons pas qu'un tel phénomène soit commun en notre contrée. »

— Voici des détails fort curieux sur la fameuse muraille de la Chine, donnés par M. Gutzlaff, qui a voyagé dernièrement dans ce vaste empire. Après

avoir rappelé qu'elle fut construite il y a environ 2,000 ans, il s'exprime ainsi :

Ses fondemens consistent en d'énormes blocs de pierre scellés simplement avec du mortier, mais tout ce qui s'élève de terre est bâti en briques. Quand elle ceint des rochers que l'on ne peut gravir à cheval, elle n'a pas plus de quinze ou vingt pieds de haut, et lorsqu'elle traverse une vallée ou une rivière, elle a alors environ trente pieds d'élévation et est flanquée de grosses tours carrées.

Un savant écossais, M. Barrow, a calculé qu'elle avait 1,500 milles (à peu près 500 lieues) de longueur, et qu'elle contenait des matériaux en nombre suffisant pour construire tous les bâtimens, maisons, palais, etc., qui existent actuellement en Angleterre et en Ecosse. M. Barrow, pour rendre ce calcul d'une exactitude presque rigoureuse, a admis qu'il y avait 1,800,000 maisons dans la Grande-Bretagne, et que chacune représentait 2,000 pieds de maçonnerie. Il ajoute, dit M. Gutzlaff, qui s'est fait l'éditeur de ce bizarre document, qu'il n'a point compris dans son estimation les tours de la grande muraille, et qu'en les employant seules, on pourrait construire une ville aussi vaste que Londres. Ce n'est pas tout : si les dimensions de cette énorme masse de pierres appelée le « rempart de la Chine » étaient réduites à douze pieds de hauteur et à quatre d'épaisseur, elle serait assez longue pour entourer le globe entier dans sa circonférence équatoriale !!!

Le grand canal a été créé sur les mêmes bases gigantesques : il coule sans être arrêté par aucun obstacle jusqu'à 600 milles au-delà de son embouchure. Le docteur Morison assure qu'on a employé 170,000 hommes à sa construction.

Le *Journal des Débats* donne les détails suivans sur l'ambassadeur Turc, qui vient d'arriver à Paris :

Mustapha-Reschid-Bey, le chef de cette mission, a le titre de ministre plénipotentiaire, envoyé extraordinaire auprès de S. M. le roi des Français. A Constantinople, Mustapha était grand-référendaire auprès du Divan ; ses fonctions consistaient à faire le rapport de toutes les affaires tant politiques qu'administratives et contentieuses qui se discutent dans le conseil du grand-seigneur. Il jouissait d'une grande renommée de savoir et d'intégrité ; il sait toutes les langues orientales, mais aucune de l'Occident. Mustapha-Reschid-Bey peut avoir trente huit ans ; il est de petite taille, mais d'une belle figure, extraordinairement douce ; il salue fréquemment et avec une sorte d'humilité. Il porte l'uniforme civil de son pays, une espèce de redingote fond bleu, boutonnée par devant, avec collet et paremens brodés d'or sur fond bleu de ciel, ceinture d'or, épée d'or au côté, une plaque d'argent entourée de diamans sur l'habit. Sa tête est couverte d'un bonnet rouge surmonté d'une tresse de soie noire, lequel retombe jusque sur ses yeux ; le bonnet rouge est la seule partie de son accoutrement qui s'éloigne du costume européen. Ce n'est assurément pas la plus gracieuse : ce bonnet est inamovible. Il a remplacé le turban qui était beaucoup moins lourd, moins incommode.

Mustapha-Reschid Bey a dîné vendredi soir à St. Cloud, chez le roi, l'ambassadeur était accompagné de son interprète et de son collègue Namik-Pacha, ministre de la Porte à Londres, et que nous avons déjà vu en France. Ce dernier parle français avec une singulière facilité et beaucoup d'esprit ; il porte l'uniforme de général qui ne diffère du costume civil de Mustapha que par un plus grand éclat dans la broderie et d'énormes épaulettes d'or qui semblent empruntées aux modes de la Prusse plutôt qu'aux nôtres. Namik-Pacha est assez grand, sa physionomie est distinguée, ses manières annoncent de la fierté et une certaine assurance qui manque à son collègue.

L'interprète de Mustapha-Reschid-Bey, le seul officier de son ambassade, est un homme déjà âgé, portant barbe blanche, d'une figure grave et douce. C'est un savant, du moins à Constantinople ; il est directeur de l'académie (collège) ; il parle plusieurs des langues de l'Occident, notamment le français. Après le dîner du roi, il a passé plus d'une heure à examiner les tableaux et les curiosités de toutes sortes qui ornent les salons : les peintures sur porcelaine, les sculptures d'albâtre, et surtout

la magnifique table en mosaïque représentant le bouclier d'Achille, dans le grand salon rouge, ont particulièrement fixé son attention ; il paraissait émerveillé, et il exprimait son admiration avec une sorte d'emphase toute poétique.

Le fils de l'interprète de Mustapha avait été également invité.

C'est un enfant de onze ans, remarquablement beau, parlant le français avec pureté et sans accent, d'une tenue parfaite.

Le gouvernement s'occupe en ce moment de cher un hôtel pour y loger l'ambassade turque ; c'est justice.

Le gouvernement turc loge nos ambassadeurs à Constantinople. Mais nous espérons que nos ministres n'appliqueront pas avec rigueur la loi de réciprocité qui les oblige ; car il suffirait alors, pour y établir Mustapha-Reschid-Bey, du plus chétif hôtel garni de la capitale.

Il nous reste une remarque à faire. Tous ces Turcs ont un caractère commun qui distingue leur physionomie, c'est la douceur ; non pas la douceur de peuples abâtardis et humiliés, mais une douceur noble et qui n'exclut pas la dignité. C'est là, quoi qu'on ait pu dire, un trait distinctif dans la physionomie des peuples orientaux, que leur religion seule a rendu cruels. Le Turc fataliste qui donne sa vie pour rien, fait aussi bon marché de celle de son voisin. Mais vienne la civilisation, viennent les réformes dans les mœurs, dans les croyances, dans l'éducation ; la douceur du caractère asiatique sera l'auxiliaire le plus puissant des réformateurs, et elle restera comme le type primitif et ineffaçable de l'Orient rajeuni et régénéré.

La réforme est commencée ; les Turcs de la nouvelle ambassade portent nos uniformes, ne mangent plus avec leurs doigts et boivent de notre vin.

FINANCES ESPAGNOLES.

Voici une analyse fort succincte des trois dernières séances de la chambre des procuradores :

Séance du 18. — L'ordre du jour est la reprise de la discussion sur la dette étrangère et l'emprunt de quatre cents millions, réclamé par le gouvernement.

M. Polo y Monge dit qu'il juge nécessaire que le gouvernement présente un état détaillé des recettes et dépenses : ce qui devrait avoir eu lieu avant de passer à la discussion de la dette étrangère pour qu'on puisse voter l'emprunt qu'il demande.

M. Garcia Carrason insiste sur la nécessité d'adopter le plan de la commission.

M. Martinez de la Rosa expose les embarras financiers où l'on se trouvait par suite du désordre laissé dans les finances par le gouvernement précédent. Ce ne fut, dit-il, qu'après avoir essayé d'emprunter à l'intérieur et à la veille de l'envoi d'une armée en Portugal, que l'on s'adressa à M. Rothschild.

Le gouvernement j'avoue avec franchise qu'il a trouvé le secours le plus généreux dans la maison de MM. Rothschild de Paris et de Londres, et il jugea qu'il valait mieux accepter cette avance de fonds que de contracter un emprunt, d'autant plus que les offres de cette maison paraissaient convenables.

Il passe ensuite à la question de la reconnaissance des emprunts antérieurs. Nous ne sommes pas entrés dans la question de la légalité ou de l'illégalité des anciens emprunts, nous les avons acceptés comme un fait, et nous avons dit que pour maintenir le crédit d'un état, il fallait faire honneur à ses engagements.

Nos adversaires viennent à reproduire contre nous le même argument dont s'est servi le despotisme, quand il a déclaré nul ce qui s'était fait pendant les trois années du régime constitutionnel, et on veut aujourd'hui que tout ce qui s'est fait pendant dix ans soit aussi déclaré nul. Ainsi chaque parti vainqueur a opprimé le vaincu ; mais aujourd'hui, messieurs, il n'y a plus parmi nous ni vainqueurs ni vaincus. Le régime actuel n'est point une émanation du régime qui vient de finir ; il n'est pas non plus une émanation de la constitution de 1812 ; il n'est que la restauration des lois de la monarchie. (Murmures en sens divers.)

Les membres de la majorité de la commission ont-ils bien pesé les conséquences de leurs principes ? Si les emprunts sont nuls, les institutions sont-elles légitimes ? En outre, quelles raisons donnez-vous aux étrangers pour ne pas payer les emprunts ? Est-ce parce que des lois espagnoles ont décidé que tout subside exigeait le concours des cortès ? Mais quelles sont ces lois, diront les étrangers ? car ils ne sont pas obligés de les connaître ni d'être toujours au courant de tous les reviremens intérieurs des autres nations. Ces lois d'ailleurs n'existent dans aucun code écrit, et elles sont tombées en désuétude. Ensuite le ministre défend tous les emprunts, y compris l'emprunt Guehard, et répondant à ce qu'a dit M. Carasco sur la France, il termine ainsi :

La France ne nous a adressé que des réclamations, réclamations amicales, mais instantes en faveur de ses sujets, comme c'est le devoir de tout gouvernement. Un vœu commun unit l'Angleterre à la France, pour la reconnaissance de tous les emprunts. Il ne s'agit pas de guerre ou de rupture avec la France ; mais d'un procédé juste et convenable envers une nation généreuse qui nous a donné tant de preuves de son amitié, et qui ne doit pas s'attendre à être choisie pour première victime.

M. Florez Estrada établit une grande différence entre la dette de l'Angleterre et celle qui concerne la France. Il repousse la dette française comme une suite de l'invasion de 1823.

M. le marquis de Falces repousse l'avis de la majorité de la commission, et se réserve d'approuver quelques articles seulement du projet du gouvernement.

La séance est levée à trois heures.

Séance du 19 septembre. — L'ordre du jour est la continuation de la discussion sur la dette étrangère et l'emprunt de 400 millions de reaux.

M. Palarea indique divers moyens d'économie, il blâme certaines dépenses, et voudrait qu'on fit des ressources en prélevant la moitié des traitemens des fonctionnaires ; il termine ainsi :

Par une bulle du Souverain Pontife, le clergé doit fournir un subside de 30 millions. Dans l'année 1824, il ne donna que 10 millions par des motifs que tout le monde connaît, c'est-à-dire que durant dix années le clergé n'a pas payé 200 millions, qu'il a fallu se procurer en pressurant le peuple espagnol.

Je pense que l'on pourrait appliquer la bulle dans toute son étendue, parce qu'il y a dans le clergé beaucoup de patriotes dévoués.

M. Abrangués. Nous attendons encore les effets du mémorable décret de S. M. la reine régente, qui institue une junte pour la réforme du clergé. On a vu les acquéreurs de biens nationaux violemment chassés par la puissance ecclésiastique des biens qu'ils avaient achetés et payés en vertu d'un décret voté par les cortès et sanctionné par le roi.

Pourquoi donc négligerions-nous aujourd'hui une ressource qui couvrirait les besoins de l'état ? On nous dit que les revenus du clergé ont subi une grande diminution. Et pourtant nous le voyons dans nos provinces possesseur des rentes les meilleures et des terres les plus fertiles. Comment peut-on soutenir que l'aliénation de ses riches propriétés ne suffirait pas aux besoins de la nation ?

Que l'on marche donc en avant d'un pas ferme dans la carrière des réformes. On nous promet beaucoup et l'on n'exécute rien. Ainsi, je peux vous dire, comme membre de la commission de l'intérieur, que le gouvernement ne pense pas encore à nous présenter une loi sur les municipalités. Mais qu'attendre de bon d'un système qui laisse l'éducation publique livrée aux jésuites ? Qu'importe leur savoir que l'on vante, lorsqu'ils sont les ennemis connus de la liberté ?

J'arrive à la question des emprunts. Ose-t-on bien nous proposer de reconnaître celui de Guehard, ou plutôt de la junte d'Urgel ; il a été, dit-on, sanctionné par le roi. Mais Ferdinand n'était pas libre ; il était au pouvoir de la faction de cette même faction qui tenta de le détrôner pour élever don Carlos.

(La suite à demain.)

Liège, le 29 septembre 1834

A MM. les rédacteurs du POLITIQUE.

Persuadé que personne mieux que vous ne pourra répondre aux questions suivantes, j'ose prendre la liberté de vous les soumettre, en vous priant de vouloir bien me faire connaître vos *parce que*, par la voie de votre estimable journal.

1° Pourquoi la régence n'a-t-elle pas fait publier les noms des blessés désignés pour recevoir la croix de fer, dès la réception de la liste qui lui a été envoyée de Bruxelles?

2° Pourquoi donne-t-on des croix de 1^{re} classe à des personnes non blessées, tandis qu'on oublie celles qui ont été grièvement blessées et estropiées?

3° Pourquoi, dans les décorations qui seront données demain à Ste-Walburge, n'y en a-t-il aucune pour M. Damry, dont les titres sont incontestables, et de notoriété publique?

Un de vos abonnés H.

ETAT CIVIL DE LIÈGE du 28 septembre.

Décès : 2 garçons, 4 filles, 4 hommes, 4 femmes, savoir : Jacques Colson, âgé de 75 ans, menuisier, faubourg Ste-Marguerite, veuf de Dieudonné Houssa. — Elisabeth Lahaye, âgée de 44 ans, domestique, Thier des Tisserands.

Du 29. — Naissances : 7 garçons, 3 filles.

Décès : 1 garçon, 4 hommes, 4 femmes, savoir : Louis Rocour, âgé de 33 ans, bouilleur à Herstal, célibataire. — Agnès Osmonde, âgée de 71 ans, rue de la Sirène, veuve de Jean Joseph Wilmotte. — Marie Jeanne Préalle, âgée de 63 ans, journalière, rue des Ecoliers. — Constance Eléonore Corahe Silvi-Ansiaux, âgée de 20 ans, rue Vinave d'He. — Catherine Lébon, âgée de 49 ans, couturière, rue de la Casquette.

THÉÂTRE ROYAL DE LIÈGE.

Aujourd'hui mardi 30 septembre, abonnement courant, la deuxième représentation de *Enfants d'Edouard*, tragédie en trois actes, par M. Casimir Delavigne, précédé par *Adolphe et Clara*, opéra en un acte, musique de Dalayrac.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Vendredi dernier, dans l'après-dinée, il s'est EGARÉ dans le quartier de l'île, une MANNE contenant des OBJETS en FER. La personne qui en aurait connaissance est priée de la remettre au n° 976, rue à la Goffe. — Elle aura une récompense.

Dimanche 21 septembre courant, il s'est EGARÉ dans la commune de Beaufays, une CHIENNE D'ARRÊT à poil ras, oreilles brunes, tacheté de brun et ayant une grande tache blanche sur le dos, répondant au nom de DIANE.

Bonne récompense à celui qui le ramènera au Faweux, commune de Beaufays, ou rue Royale, n° 924, à Liège. 216

VENTE.

Jedi, deux octobre 1834, à deux heures de relevée, M^e DELEXHY, notaire à Liège, VENDRA aux enchères publiques, les OBJETS suivants qui se trouvent au couvent des ci-devant Augustins, quai d'Avroi, à Liège :

1° Une MACHINE à moyenne pression, système de HALL, de la force de 12 chevaux, dont la chaudière et les tubes bouilleurs sont en tôles. Cette machine, qui n'a marché que pendant quelques mois, sera mise en mouvement la veille et le jour de la vente, à deux heures après midi.

2° Quatre BALANCES-BASCULES avec lesquelles on peut peser 1000 à 1500 kilogrammes.

3° Trois PRESSES TYPOGRAPHIQUES en fer.

4° Des ENCLUMES des ÉTABLIS et OUTILS de MENUISIERS, une grande quantité de MODÈLES servant à la construction des machines à vapeur, des MODÈLES d'engrenages, etc., etc.

5° Un MOUTON A BRISER des GUEUSES, une Grue, un Fléau de Balances avec plateaux, un grand nombre de POIDS en FONTE de 25 kilogrammes, de VIEILLES FERRAILLES, un TAS de VIEUX BOIS, un PUPITRE DE BUREAU.

Plus une Calèche, une Voiture et une Charrette.

Ces divers objets sont à voir tous les jours de neuf heures à midi, au Couvent des Augustins.

S'adresser audit notaire DELEXHY, pour connaître les conditions de la vente. 426

CABILLAUX, RIVETS, chez ANDRIEN fils, rue Souv. Pont

La commission administrative des Hospices civils de Liège, mettra, le jeudi 30 octobre 1834, à 8 heures précises du matin, en adjudication publique au rabais par soumissions cachetées, puis de vive voix à l'extinction des feux, la fourniture d'une quantité considérable de POMMES de TERRE de trois qualités : CORNES DE GATTE, BOULETS et CANELLES, en plusieurs lots.

Le cahier des charges est à voir tous les jours, de 9 heures à midi, au secrétariat de la dite commission.

Les soumissions devront être remises au secrétariat, au plus tard, la veille de l'adjudication.

Les seuls soumissionnaires seront admis à concourir.

VENTE DE TABLEAUX.

Le mercredi 8 octobre, on VENDRA, POUR CAUSE DE DÉCÈS, une belle collection de TABLEAUX des meilleurs maîtres anciens et modernes, à la salle de François THONNARD, rue Féronstrée.

Les tableaux seront à voir 2 jours avant la vente. 615

GRANDE VENTE DE FUTAIE.

Le 8 octobre 1834, à onze heures, M. Vanherberghen VENDRA à l'enchère toute la FUTAIE croissant sur 17 bonniers de son bois des Arches Dandennes, commune d'Andennes, cette futaie consiste en chênes et hêtres de toute qualité.

Recours sur le bois — A crédit, etc. 586

VENTE DE DEUX BELLES FERMES.

On fait savoir que le 8 octobre 1834, à 10 heures du matin, il sera VENDU aux enchères publiques, par le ministère de M^e DUSART, notaire à Liège, en son bureau, rue Féronstrée :

1° Une ferme située en la ville de Herve, rue du Château, occupée par le sieur Lieutenant, consistant en bâtiments d'habitation et d'exploitation, jardin légumier et six prairies de première classe, d'une contenance d'environ huit bonniers métriques.

Le fermage est de 1540 frs. 74 centimes.

2° Et une ferme située à Xheneumont, près de Herve, occupée par la veuve Desaiwe, composée de très vastes bâtiments d'habitation et d'exploitation, jardin légumier et six prairies aussi de première classe, contenant environ six bonniers dix perches.

Le fermage est de 1126 francs.

S'adresser audit M^e DUSART, notaire. 558

A LOUER au plus offrant jeudi neuf octobre 1834, à onze heures du matin, en l'étude de M^e OPHOVEN, notaire à Herve la FERME et dépendances, occupée par M. Hannot, située audit Herve, contenant environ dix huit bonniers métriques trente perches. S'adresser à M. BERLEUR, ayuré à Liège, ou audit notaire pour les conditions. 603

AVIS POUR SURENCHÉRIR.

Suivant procès-verbal d'adjudication reçu par M^e GILKINET notaire à Liège, le 22 septembre 1834, les BIENS appartenant à M. GREGOIRE DENIS, ci-devant négociant actuellement sans profession, demeurant à Bruxelles, ont été vendus comme suit :

1^{er} Lot. — La grande maison, sise à Herve, rue du Coin, pour frs. 9000

2^e Lot. — Les trois petites maisons, sises dans la même rue, 1200

3^e Lot. — La ferme dite Hauegard, sise en lieu dit sur le Thier, commune de Battice, 38,000

4^e Lot. — La grande maison, sise à Elvaux

5^e Lot. — La ferme sise même lieu occupée par le sieur Dossin. ensemble 34,100

6^e Lot. — La ferme sise audit Elvaux.

7^e Lot. — La maison formant deux demeures, sise audit Elvaux-Battice, 700

8^e Lot. — Une petite prairie, 200

D'après expertise faite en mars 1833, par experts nommés à cet effet :

Le premier a été évalué à frs. 20,000

Le second à 2,500

Le 3^e Lot, à 45,600

Les 4^e, 6^e et 7^e Lots réunis à 51,300

Le 5^e à 2,000

Et le 8^e à 400

D'après les conditions de la vente toute personne solvable peut surenchérir telle adjudication partielle qu'elle trouvera convenable, et ce, pendant la quinzaine qui suivra la présente adjudication, c'est à dire, depuis le 22 septembre à midi, jusqu'au mardi 7 octobre, à la même heure, à charge d'en porter le prix à un vingtième en sus de celui ci-dessus indiqué et de passer acte de cette urenchère en l'étude et par-devant ledit M^e GILKINET. 588

Le jeudi, deux octobre 1834, à 9 heures du matin, il sera procédé, conformément à la loi du 12 juin 1816, par devant M^e CHOKIER, juge de paix des quartiers Nord et Est de la ville de Liège, en son bureau situé rue Neuve, derrière le Palais, n° 443, et par le ministère de M^e GILKINET, notaire à Liège, à ce commis, à la VENTE aux enchères et à l'extinction des feux.

D'une MAISON, sise à Liège, rue Pierreuse, cotée n° 338, joignant d'un côté au sieur Rousseau, d'un deuxième à M^e Jacob Regnier, et du troisième à la rue.

S'adresser, pour prendre inspection du cahier des charges et des conditions de la vente, chez M^e le juge de paix et en l'étude, rue Féronstrée n° 587, de M^e GILKINET. 563

MAGASIN PITTORESQUE.

Cet ouvrage paraît par livraison de 8 pages, très-grand in-8° sur beau papier 52 LIVRAISONS PAR AN. un cahier de 4 livraisons par mois : 12 cahiers formeront un volume qui contiendra au moins 250 gravures, dessinées et gravées par les meilleurs artistes, et accompagnées du texte rédigé par une société des gens de lettres de tous les pays.

Par la grandeur du format et le genre de caractères employée pour le texte, chaque volume aura la valeur de 10 volumes in-8° ordinaire.

Prix : 5 fr. 20 c. par an, pris au bureau du *Politique*.

Adjudication d'une MAISON avec JARDIN et PRAIRIES, situés à Lixhe.

Jedi 2 octobre 1834, à 2 heures de relevée, il sera procédé par devant M. Alexandre OPHOVEN, juge de paix du canton de Glons, et par le ministère du notaire LAMBINON, commis à cet effet et en la demeure de la dame veuve LEROU aubergiste à Lixhe, à la VENTE aux enchères publiques et à l'extinction des feux 1° d'une MAISON, composée de plusieurs pièces au rez de chaussée, écurie, étable, fournil, cour et dépendances, avec cinq verges grandes de prairie et cinq verges situées à Lixhe, au bord de la Meuse, à une demi-lieue de Visé.

2° Et deux verges grandes de jardin, situé au même endroit.

Ces immeubles proviennent de la succession de Guillaume Fion.

S'adresser à M. le juge de paix susdit et à M^e LAMBINON, en son étude, sise près de l'Hôtel de Ville, à Liège, n° 100, pour connaître les conditions. 570

CHAMBRES garnies à LOUER, place Ste-Barbe, n° 33, avec la jouissance d'une terrasse donnant sur la Meuse.

COMMERCE.

Bourse de Vienne du 19 sept. — Métalliques, 99 1/4 000 Actions de la Banque 1255 0/0.

Bourse d'Amsterdam, du 27 sept. — Dette active, 52 00/0. Dito, 98 7/8 0 — Bill. de change, 22 7/16 0 — Oblig. du Syndicat, 90 7/16 0/00 — Dito, 73 3/8 00/00. — Rente des dom., Act. de la Société de commerce, 000 0/0. — Rente française, 00 0/0. — Dito de 1833, 00/00. — Obl. russe 110p. et C^e, 102 5/8 0/0. Dito de 1828, 103 5/8 0000 — Inscrip. russes, 00 0/0 0000 — Empr. russe 1831, 98 0/0 0/00. — Rente perp. d'Esp., 00 0/0 — Dito 00000. — Dette diff. d'Esp., 10 13/16 0/0. — Obl. mét. Autriche, 97 5/16 0/00 — Lots chez Gollals, 0/00. — Cat. Naples falc., 00 0/0. — Oblig. Danonises, 00 0/0. — Oblig. de Brésil, 77 3/4. — Cortès, 40 7/8 00. — Dito. Grec, 0 — Lot. de Pologne, 000 0/0.

Bourse d'Anvers, du 29 septembre.

Changes.	à courts jours.	à deux mois.	à 3 mois.
Amsterdam	112 0/0 perte.	P	
Londres.	12 06 3/4	12	P
Paris.	47 3/8	17 0/100	A 46 15/16
Francfort.	36 1/4	A 36 1/8	A
Hambourg.	35 7/16	35 1/4	35 1/8

Escompte 3 0/0.

Effets publics. Belgique — Dette active, 103 0/0 0 Id. 44 1/4 0. — Oblig. de l'entr., 95 P. — Empr. de 48 mill. 98 1/2 A. 00. — Id. de 12 mill., 01. Id. de 24 mill., 000 0/00 — Hollande. Dette active, 2 1/2, 00 0/0 0. Id. différée, 0000. Oblig. synd., 0/00. — Rente remb., 2 1/2, 87 et 94 3/4 P. — Espagne. Suebb., 30 0/0 P. 0/0 Id. perp. Paris, 5 p. c. 0/0 0/0 Id. perp. Amst., 37 1/4 38 et P 00 0/0. — Idem dette différée, 10 3/4 A.

MARCHANDISES. — Ventes par contrat privé.

140 caisses sucre Havane blond, à fl. 17 ent.

250 caisses sucre Havane blond, à fl. 17 3/8 ent.

Arrivages au port d'Anvers, du 28 et 29 septembre.

Le brick anglais Welberforce, cap. Talyk, ven. de Rio-néiro, ch. de café.

Le brick anglais Traveller, c. Arve, v. de Port-au-Prince, ch. de café, coton et bois de teinture.

Le brick norvégien Sex Sondskende, c. Birek, v. de Christianand, ch. de bois.

Le brick suédois Joanna, c. Schutt, v. de Livourne, ch. de marbre, alun, coton, etc.

Le smack belge Sans Repos, cap. Verstraeten, v. de Liverpool, ch. de sel.

La galiotte belge Heuriette, c. Benist, v. de Liverpool, ch. de sel et fer.

Le brick belge Bruxelloise, c. Devries, ven. de Liverpool, ch. de sel et coton.

Le schooner belge Ludd, c. Jackson, ven. de Sandwich, en lest.

Le chasse marée français Nathalie, c. Beautems, ven. de Havre, ch. de coton, indigo et potasse.

La galéasse prussienne August, c. Freter, v. de Bordeaux, ch. de vin et eau-de-vie.

Le brick américain Gouverneur Endicott, c. Askel, v. de Rio-Jonéiro, ch. de café.

Le koff hanovrien Diana, c. Deyriea, v. de Dantzig, ch. de wédasse.

Le 3 mâts anglais Emma, c. Remson, v. de New-York, ch. de potasse, huile, poivre et café.

Bourse de Bruxelles, du 29 sept. — Belgique. Dette active, 51 1/4 Emp 24 mill., 98 1/2 P 0/00. — Hollande. Dette active, 54 0/0 A — Espagne Gueb., 26 0/0 P. 0 Perpétuelle Amst., 4 p. 0. Id. Amst., 5 p. 0/0, 38 5/8 P 00 0/0. Id. Paris, 3 p. 0/0, 26 0/0 P. Cortès à Lond., 40 3/4 P. Dette diff., 11 P.

Prix des grains au marché de Liège du 29 sept.

Froment vieux l'hectolitre,	14 francs 57 cent.
Seigle, id.	8 76

H. Lignac, impr. du Journal, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège.